

Budget

1) Le Maire donne lecture de son rapport au Conseil Municipal :

Messieurs,

Présentant au Conseil Municipal le budget en 1960, puis en 1961, je remarquais chaque fois que l'exceptionnel accroissement de la population de notre Commune créait un dangereux déséquilibre parce que nous ne pouvions trouver les recettes nécessaires aux nouvelles dépenses.

Il ne faut, cette fois encore, mettre en évidence l'insuffisance des recettes par rapport aux dépenses. En fait, notre budget devrait atteindre 1.100.000.000. de frs. SFA, or il n'est que de 895.895.361.000. Fr

Mais avant de passer aux explications, observations et propositions, examinons si vous le voulez bien les résultats, maintenant officiels, du recensement effectué en 1961.

La Commune comprend un centre ville de 36.308 habitants, mais dès ici il faut noter qu'il devra être bientôt élargi car il ne peut plus se restreindre aux limites actuelles; il comprendrait notamment les lotissements des DEUX GARDONS et de CHAMP FLEURI, de BELLEPIERRE, des CAMELIA et de la REDOUTE.

Quant aux trois sections spéciales, elles comprennent ensemble 20.897 habitants, savoir :

- La Montagne .....	4.378	
- Saint-François	}	
- La Belle		
- Montgillard .....		9.512
- Ste-Cécile	}	
- La Bretagne		
- La Bois de Marles .....		14.897
- St-François		
- et Moufia		

Il est notable que la Montagne est la seule section de la Commune en situation de dépopulation de l'ordre des centaines d'habitants par an, je le prie de vouloir, de lui donner un autre statut.

Il est également notable que la région de Bellepierre qui était il y a quelques années, inhabité présente aujourd'hui une population de plus de 1.000 habitants.

Cet accroissement de population et sa répartition géographique posent des problèmes.

Je viens donc indiquer un réajustement du centre-ville qui nécessite l'augmentation de certaines services, la modification de certaines constructions, ainsi que de la Police.

J'ai également posé à M. le Ministre d'Etat chargé des R. S. F., la question d'une augmentation, devenue indispensable, des effectifs de la Police d'Etat et celle de la création de deux postes de Police Municipaux de Police à Bellepierre, l'un à Bellepierre, l'autre à Moufia.

Monsieur, il faut noter les chiffres présentés par le recensement de 1954. On voit que la population a augmenté de 20% dans le département. Mais il faut tenir compte de ce que cette population est concentrée dans les villes. On doit admettre que la situation est défavorable pour cette population qui vit en plus de 40% dans les zones de montagne, sans que l'industrialisation dans ces zones ait permis de créer des emplois. Il faut donc envisager de nouvelles mesures pour améliorer la situation de ces zones et permettre à la population de trouver du travail.

Il est d'ailleurs un phénomène que le recensement par le département a mis en évidence - car on s'en doutait bien - que certaines villes, soit par leur situation géographique, soit par leur vocation agricole ou industrielle, soit par la facilité de transport, ont subi des changements culturels, sociaux, dans le département, un peu différents.

Les centres de concentration départementaux ont d'ailleurs été favorisés. Ils ont permis à ces zones et il a fallu penser à leur venir en aide par l'industrialisation des banlieues.

Est-ce un bien ? Est-ce un mal ? Il est difficile de dire que cette situation crée des problèmes de transport à la campagne et pose des problèmes de l'industrialisation dans les zones avec des moyens absolument insuffisants.

Enfin, on devrait-il juger, avant de vous présenter les conclusions auxquelles on répondra à une critique qui a été faite, il faut envisager de la meilleure façon possible, de la part du système des services d'immobilier.

Quand on proteste contre l'augmentation des impôts et des taxes, ils les jugent indispensables, injustes et disproportionnées.

Monsieur, il faut choisir et le 1er et 2e de la loi de décentralisation de cette commune, à quelques heures de l'ouverture de la session, nous avons hélas vu que les communes ont été favorisées par les services de l'Etat. On voit que les communes ont été favorisées par les services de l'Etat. On voit que les communes ont été favorisées par les services de l'Etat. On voit que les communes ont été favorisées par les services de l'Etat.

Ils doivent surtout ne pas réclamer, ne pas exiger, car une Commune ne dispose que des moyens que lui procurent l'Etat et les contribuables.

Certes, les impôts et taxes ont augmenté, certes l'effort demandé au contribuable est plus grand qu'il n'était il y a quatre ans, mais nous ne pouvons pas maintenir l'ordre et la propreté, créer, réparer sans en appeler à la contribution de chacun. .../.

Mais, j'irai plus loin, l'effort demandé est-il disproportionné ?

Je réponds catégoriquement non, par rapport à ce qui a été réalisé et je réponds encore plus nettement Non, en dressant le plan de ce que nous avons encore à faire, de ce que nous devons absolument accomplir si nous voulons que Saint-Denis soit véritablement digne du titre de chef-lieu du Département.

Et s'il fallait une critique, pourquoi depuis tant d'années les travaux entrepris, ainsi que ceux qui sont en cours d'étude, n'ont-ils pas été réalisés ? C'est maintenant que l'on mesure les tragiques conséquences d'un immobilisme qui n'a été choisi que pour ne pas effrayer certains contribuables.

Je réponds que si des écoles avaient été construites et des parkings aménagés alors que les terrains nécessaires étaient à un prix convenable et à la portée du budget de la Commune, nous n'aurions pas à les acquérir à un moment où le prix de vente du mètre carré est devenu prohibitif.

Je réponds que si les centimes additionnels avaient été régulièrement augmentés - comme c'est le cas dans toutes les communes de moyenne importance - le réseau routier n'aurait pas été abandonné.

Il faut d'ailleurs convenir que nous appartenons à une commune qui, par le nombre de ses habitants, l'accroissement vertigineux de sa population, par le nombre et l'importance des travaux de réparation, par l'aménagement du territoire, nécessite des dépenses à la mesure de ses besoins.

Or, je le note à notre actif - et je demande à mes censeurs habituels, si facilement aveugles et sourds - de consentir à le reconnaître :

- Nous avons, malgré les difficultés qui paraissent insurmontables, accueilli dans nos écoles toute la jeunesse d'âge scolaire;
- Nous avons réparé le mur du Cimetière de l'Est, abandonné depuis 1948 ;
- Nous avons réparé et aménagé l'aile Est du Grand Marché qui, depuis 20 ans, pourrissait sous l'effet des intempéries ;
- Nous allons réparer le plafond du Grand Salon de l'Hôtel de Ville.

Cela n'est que peu de chose, car cela s'ajoute aux nécessités quotidiennes qui tiennent les unes à la voirie, les autres à l'ordre public, d'autres encore au Personnel.

L'effort qui a été demandé à chacun était nécessaire et cependant, par rapport à ce qu'il représente pour l'essor de la Cité, pour assurer les conditions de vie de sa population, il reste faible et j'invite ceux qui, eu égard à leurs propres ressources, restent mécontents, à les comparer à ceux d'une autre ville.

En effet, il faut tenir compte de deux éléments :

1°) les centimes additionnels pour la Commune de Saint-Denis sont de 2.530.

Or, ils sont de :

- 2.000 pour Sainte-Marie
- 2.100 pour Saint-Philippe
- 2.200 pour le Tampon
- 2.260 pour Saint-Joseph
- 2.350 pour Saint-Pierre
- 2.500 pour Sainte-Rose.

2°) Saint-Denis est maintenant classée parmi les cent cinquante villes les plus peuplées de France ;

3°) Saint-Denis a battu en 7 ans le record de l'accroissement de la population : 55 % , alors que la région de Grenoble vient en tête pour la Métropole avec 45 %.

Tels sont les faits et telle est la conséquence qu'il nous faut bâtir une économie à la mesure du développement de la Cité.

Mais j'ajoute tout aussitôt que le budget qui vous est présenté a, dans toute la mesure du possible, évité une augmentation trop sensible des taxes et des impôts à la charge des Dionysiens.

Mais, tout en discutant le bien-fondé des contributions et des réquisitions des propriétaires d'immobles, avons-nous pensé que dans la conjoncture économique il fallait demander au contribuable le moins possible. La conséquence sera d'ailleurs qu'il nous faudra renoncer à certains projets d'urbanisme et particulièrement à celui d'une Foire Expositive l'année prochaine.

Nous ne pouvons en effet concilier l'intérêt des contribuables avec notre désir de réaliser nos projets d'urbanisme et d'habitat.

Encore aurez-vous dans un instant, par une décision délibérée, à vous prononcer sur l'augmentation des centimes additionnels qui, dans la conjoncture reste le seul moyen orthodoxe. C'est en effet au Conseil à choisir et à bâtir le budget.

On a dit aussi - paraît-il - car ce sont des rumeurs qu'on lance pour le plaisir d'entretenir de stupides querelles - que je faisais imprudemment appel au crédit.

Je vous présenterai tout à l'heure l'état de la dette et vous saurez le lire et en déduire les conséquences, en indiquant aussi les solutions. Vous direz donc, tout à l'heure, si vous le jugez normal et équilibré.

Mais je répondrai tout de suite à ces censures que la seule vérité de leurs critiques chagrines est qu'ils font les choses non pas de celui qui sollicite et emprunte mais de la crédulité des prêteurs. Et c'est pour moi l'occasion de mentionner que ces prêteurs, qu'il s'agit de la C.C.F.R., de la C.R.C.M. de la Caisse d'Épargne, ont eu confiance en nous, comme ont eu confiance nos contribuables les Foires et Expositions et le Comité Rural.

Si l'on nous prête c'est qu'on sait que l'argent sera bien employé. Si l'on nous prête c'est qu'on sait que nous contrôlerons nos dépenses et assurerons scrupuleusement nos termes.

Ce serait pour nous une très grave erreur de ne pas utiliser nos possibilités de crédit. Et je réponds à ces critiques : s'il faut leur changer de politique, renoncer à cette manière de faire, nous avons compris, s'il fallait ne laisser aller à la parole, retourner à l'immobilisme, il faudra choisir d'autres hommes.

ne la saura servir, que ceux qui guignent la place sachent  
faire mieux... Mais les épreuves, si colères soient-elles, passent  
peut-être les sieurs, ils ne savent pas semer le bon grain qui germe.

X

X X

M. le Rapporteur Général du Budget, notre collègue SIGANT,  
vous présentera dans le détail les observations de la Commission et  
justifiera les conclusions auxquelles elle est parvenue.

J'ai laissé à nos collègues une entière liberté d'apprécia-  
tion, comme il a été de règle depuis que j'ai l'honneur de présider aux  
destinées de la Commune.

Sur certains points, je dois, en attendant leur jugement,  
vous fournir quelques explications générales.

X

X X

### **PERSONNEL -**

L'année 1962 a vu, en cours d'exercice, l'application d'un  
nouveau statut du Personnel.

Celui qui avait été recruté se trouvant devant ce dangereux  
dilemme : ou se soumettre à des examens préliminaires ou risquer d'être  
jeté à la porte.

Je tiens ici à rendre au nom de tous un solennel hommage à  
Monsieur le Préfet de la Réunion, Monsieur Jean FERRIER-FRANÇOIS, qui  
s'est personnellement penché sur chacun des cas que le loi a créés, et  
qui a agi avec droiture, justice et ce sens de l'humanité qui l'a toujours  
guidé; choisir la solution qui, tout en respectant la loi et les  
réglementations, assurait le respect des droits acquis et faisait tourner  
les services ronds.

Aussi tout le personnel en fonctions peut maintenant profiter  
d'un recrutement régulier, confirmé par des examens préliminaires.

Dans le plus bref délai le Conseil a traité les propositions  
en séance du 17 Août 1962 et je pourrai soumettre à la Commission  
toute les promotions.

C'est ainsi que j'ai été heureux de demander la promotion de  
Melle Cécile FAÏST au grade de Chef de Bureau et je saisis cette occa-  
sion pour lui rendre le témoignage que lui doit le Maire pour la qualité  
des services qu'elle rend et pour son dévouement.

D'autres promotions ont été demandées et obtenues qui, chacune,  
était particulièrement méritée :

Enfin sur le plan du personnel, j'indique au Conseil qu'au  
cours d'une réunion de travail avec les Adjointe, ceux-ci ont approuvé  
une proposition d'intégration de M. Raymond NOY de LACROIX, mesure qui est  
soumise à l'approbation de M. le Préfet.

Messieurs, je dois avouer qu'à un certain moment, j'ai craint  
que cette nouvelle réglementation si brutalement appliquée à notre Dé-  
partement n'entraîne des décisions nécessaires mais injustes : il n'en  
a rien été, je tiens à le remarquer et à vous en féliciter.

## ETAT DES DETTES au 31 DECEMBRE 1962 -

Je crois nécessaire, avant de vous inviter à vous prononcer sur le budget dans son ensemble, de vous indiquer l'état de nos dettes au 31 Décembre 1962. Vous verrez par un simple rapport aux diverses recettes proposées que nous n'avons pas épuisé nos facultés d'emprunter.

### NOS PROJETS -

L'espoir qui nous guide de réussir de faire de Saint-Denis une grande ville à la mesure de son destin de Chef-lieu nous porte actuellement vers l'établissement d'un plan de cinq ans, sur lequel j'aurai bientôt à questionner vos Commissions avant de vous en soumettre les conditions et les buts.

Néanmoins, il est des travaux qui, sans attendre le lent développement d'un projet sagement étudié, se présentent sous le signe de l'urgence.

J'ai tout à l'heure indiqué que nous avons terminé cette année la réfection du mur de clôture du cimetière de l'Est, ceci est tout de même important car nombreuses étaient les familles qui réclamaient l'exécution de ces travaux, et il était gênant pour notre administration municipale de laisser exposés aux furies de la mer ceux qui dorment dans ce cimetière...

J'ai également indiqué qu'après de très nombreuses années d'abandon, l'aile Est du Grand Marché a été refaite et nous procédons actuellement à l'aménagement des ailes Sud et Ouest.

Enfin, nous entreprendrons fin Mars la réfection du plafond du Grand Salon de l'Hôtel de Ville dont les travaux ont été confiés à la SERRIERE et à un sculpteur de Paris, M. GUERAND.

Dans la liste des terrains à acheter figure celui de M. PAUL VINGEN - la Commission de Contrôle des Opérations Immobilières a émis un avis favorable à cette acquisition au prix proposé de 35.000.000, de francs CFA, lors de sa réunion du 7 Décembre 1962. Nous avions, vous le savez, l'intention d'y organiser en 1964 une Foire-Exposition. Mais pour cela il aurait fallu que le terrain nous appartint dès 1961 pour engager les travaux d'édilité nécessaires à une pareille organisation. Or, ce n'est que récemment qu'un accord est intervenu avec le vendeur; il nous faut donc renoncer à organiser une foire exposition en 1964 et si vous désirez maintenir ce projet pour une année subséquente vous devez prendre une délibération spéciale.

En effet, depuis, ce terrain a été retenu comme le meilleur - en raison de sa situation - pour recevoir le second lycée secondaire, et les deux écoles techniques dont la nécessité à Saint-Denis est maintenant certaine.

Rien entendu, cet ensemble scolaire serait voisin d'un stade omnisport, à la création duquel je m'attache particulièrement.

A ce sujet, je vous prie de bien vouloir noter que les démarches entreprises pour que le stade de la Redoute soit attribué à la Commune paraissent sur le point d'aboutir, après plus de trois années qu'elles sont commencées.

La question scolaire demeure au premier rang de nos préoccupations et elle vient de se compliquer par la suppression de l'école des filles de la rue Sainte-Marie, dont les bâtiments nous ont été réclamés par la Sécurité Sociale. Il nous faut louer l'immeuble TIMOL, rue Victor Mac Auliffe pour suppléer à cette suppression.

Voici la nomenclature des classes construites ou en cours de construction pour la rentrée d'août 1963.

Ce que nous bâtissons est déjà insuffisant car il nous faut prévoir pour les rentrées 63, 64 et 65 quarante classes par an, sans compter les créations nouvelles de l'école de la Rivière, des Camélias, Château-Morange, de la Source...

Nous sommes, Messieurs, entraînés à une vitesse vertigineuse dans cette course aux écoles, mais ce qui est tragique ce n'est pas, non ce n'est pas la construction et l'aménagement de classes, c'est l'avenir de cette jeunesse. La progression de la population scolaire est un problème, l'avenir des jeunes en est un autre. Dans quelques années cette ville qui file allègrement vers les 100.000 habitants, - chiffre qu'elle atteindra rapidement alors qu'il y a trois ans lorsqu'a été établi le plan d'urbanisme, ce chiffre paraissait lointain, - cette ville ne pourra plus présenter - à moins de s'industrialiser - de débouchés aux jeunes gens de 20 ans. Que ferons-nous alors ? Mais surtout que devons-nous faire, en prévision d'un marché du travail insuffisant ? Je vous invite à y réfléchir et j'indique que la solution vers laquelle je tends personnellement c'est de donner à la Commune des possibilités industrielles qui utiliseraient le maximum de main-d'œuvre.

Actuellement, le problème du travail est lié au développement de la construction : le nombre d'immeubles construits, de ceux qui sont en cours de construction, de ceux qui sont déjà à l'étude, l'indique suffisamment et l'importance de certains travaux d'intérêt général le démontre. Ici je veux remercier le Gouvernement d'avoir décidé l'aménagement d'un aéroport, probablement à Gillot, pour recevoir les avions à réaction et j'indique qu'il m'a été dit que c'est le Président de la République lui-même qui a voulu cette réalisation à laquelle notre excellent Ministre, Monsieur Louis JAGQUINOT, s'est également attaché.

Mais lorsque le développement de la construction diminuera par défaut de demandes, par saturation, quelles ne seront pas les obligations des dirigeants de cette Ile ? Il n'est pas, à l'heure actuelle, de réponse nette, mais il est devenu nécessaire d'engager des dialogues pour parer, le moment venu, à la crise. Car le problème doit être étudié, non pas à l'échelon d'une Commune, mais sur le plan national. La solution à intervenir dépend tout d'abord de l'autorité gouvernementale et celle-ci doit s'affirmer non par l'adoption d'idées souvent livresques et souvent préconçues, mais après un débat libre et complet qui s'instituerait avec les Réunionnais sur des arguments exprimés sans restriction.

Messieurs, il nous faut, à côté des écoles où les jeunes s'instruisent, des lieux de sport et d'agrément où ils peuvent cultiver leurs forces physiques et satisfaire leur soif de jeux. C'est la raison pour laquelle vous est soumis un dossier modifiant l'affectation d'un terrain sis rue du Général Leclerc en face du Petit Marché. Nous l'avons acquis pour en faire un parking devenu indispensable dans cette région, mais nous avons préféré utiliser à cette fin la cour du marché.

Il nous paraît donc que ce terrain pourrait recevoir un bâtiment qui servirait de lieu de réunion pour les jeunes encadrés dans des sociétés de formation culturelle et sportive de gymnase. Il nous faut guider la jeunesse de cette ville vers des buts plus sains que ceux que proposent les films de cinéma et de leur donner les moyens matériels de se réunir.

De même, nous devons penser à construire des foyers pour les jeunes dans les écarts.

Messieurs, ne j'ai fait aujourd'hui qu'exposer quelques idées directrices. Leur importance montre bien qu'il nous faut nous attacher à un plan d'action et de développement de la Commune afin de pouvoir, maintenant que l'inventaire de nos besoins peut être terminé, assurer avec mesure et certitude le long effort qui nous est demandé.

Ce plan nous permettra d'ailleurs d'obtenir probablement par le moyen d'un emprunt public, les fonds nécessaires à ces réalisations, tout en mesurant avec sagesse la contribution fiscale des habitants. Je vous invite à y réfléchir et à me faire part de vos suggestions, elles

seront toujours accueillies avec faveur et intérêt.

Messieurs, je crois nécessaire avant d'ouvrir la discussion budgétaire, de répondre à certaines rumeurs et de vous faire part de certains événements de mon action au Parlement.

Tout d'abord, je dois préciser que mon retour était prévu pour cette session budgétaire et qu'il n'est pas le fait d'une décision du Conseil Constitutionnel. Celui-ci n'a pas, à ma connaissance du moins, pris de décision. Les bruits qui ont, à ce sujet, été lancés ne sont que de fausses rumeurs.

Je sais également que certaines personnes s'attachent actuellement à susciter dans l'éventualité d'une invalidation d'autres candidatures modérées. Je dis qu'il est regrettable que, dans la conjoncture, des nationaux ne respectent pas la règle et une fois encore tentent des diversions qui ne peuvent servir qu'au parti communiste.

Durant mon séjour à Paris, pour la session budgétaire de l'Assemblée Nationale, j'ai été longuement reçu par M. le Ministre d'Etat chargé des D.O.M. Je lui ai exposé les résultats catastrophiques de la campagne sucrière dans la Première circonscription et j'ai argumenté mon exposé sur les remarquables documents qu'il m'avaient remis. Le Président de la Chambre d'Agriculture et des représentants qualifiés des planteurs de cannes.

J'ai appelé son attention d'une manière particulière sur la question du géranium et les conséquences du cyclone "Jenny" sur cette culture.

Pour Saint-Denis, je lui ai demandé l'augmentation des effectifs de Police, la création de deux Commissariats, l'un à Bellepierre, l'autre aux Camélias-Château-Morange, et j'ai sollicité son intervention pour l'attribution à la Commune du Stade de la Redoute.

Evidemment, nous avons parlé de la démographie "galopante" des écoles, de la retraite des fonctionnaires, des prêts aux communes, etc. .. dans un très large tour d'horizon.

M. Louis JACQUINOT qui ne manque pas une occasion de mettre l'accent sur la réception que lui fit la Réunion, reçut le mardi 29 (j'ai attendu cette entrevue pour quitter Paris) tous les Parlementaires de la Réunion, venus l'entretenir de la question du rhum. Il a été envisagé, après que nous lui ayons remis une lettre commune, que soit attribué en partie à la Réunion...



La question des retraités a été évoquée et la motion que nous a adressée l'Association que préside M.FOUQUE lui a été remise.

Nous avons également parlé des retraités de l'ancien C.F.R., des ouvriers des Travaux Publics, de l'Emigration.

Messieurs, je tiens aussi à déclarer que j'ai constamment voté en faveur du Gouvernement, sauf sur l'amendement concernant les anciens Combattants, vote pour lequel les membres de la majorité, dont fait partie le Groupe auquel j'appartiens, s'est volontairement divisé. Nous avons été nombreux à penser que satisfaction devait être donnée aux Anciens Combattants et cet amendement a été adopté à une forte majorité.

Enfin, Messieurs, j'ai eu l'honneur d'être reçu à l'Elysée avec M.M. CERNEAU et VAUTHIER, en même temps que tous les Députés d'Outre-Mer. M.le Président de la République a bien voulu marquer à votre Maire un intérêt particulier, m'accueillant en faisant l'éloge de notre Ile, se rappelant "l'inoubliable réception" de notre Ile et voulant bien s'inquiéter, d'une manière qui m'a touché et ému, de ma position de parlementaire " ./.

(Applaudissements, à l'exception de M.M. de VILLENEUVE et AUBER)

**LE MAIRE :** Je donnerai maintenant la parole à Monsieur le Rapporteur Général du Budget, notre Collègue M. GIGANT.

**M. GIGANT** donne lecture du rapport qu'il a établi :

**" Messieurs et Chers Collègues,**

Votre Commission s'est réunie le 6 Février dernier pour examiner le projet de Budget de la Commune de Saint-Denis pour l'exercice 1963.

- Ce budget s'élève en recettes et en dépenses à la somme de .....	895.361.000. frs
- Celui de 1962 avait été arrêté à .....	505.127.136. "

Il est donc en augmentation de .....	390.233.866. frs
--------------------------------------	------------------

ce qui représente un accroissement de 77 %.

Si, faisant un retour en arrière, nous comparons le budget de 1963 à celui de 1960, nous constatons que cet accroissement atteint 277 %.

Ceci montre bien l'effort considérable qui a été fait par la présente Municipalité pour élever la Commune de Saint-Denis à un rang digne d'une capitale.

Devant l'importance des travaux urgents que nous avons à exécuter dès notre installation, nous avons été amenés à prendre de nombreuses décisions (achats de terrains, aduction d'eau, électricité, constructions scolaires, voiries, etc...) qui devaient fatalement grever les budgets ultérieurs. Déjà le budget de 1963 s'en ressent puisqu'au 1er Janvier de cette année nous nous trouvons avec une dette de .....

... 373.433.740. à laquelle s'ajoutera le montant des emprunts à réaliser au cours de l'année 1963, soit 277.936.741.- avec pour conséquence un accroissement d'au moins 25 Millions en titre d'intérêts et amortissements pour notre budget de 1964. Il nous appartient donc, dès ici, d'être très circonspects quant aux dépenses d'investissement qui ne seront pas couvertes par des subventions.

En effet, cette année le budget est équilibré, mais, pour obtenir cet équilibre, nous devons voter une majoration de 10 % des décimes additionnels. Or, à l'unanimité, la Commission a tenu à vous dire combien il lui répugnait de recourir une nouvelle fois à cette majoration. C'est là une mesure vraiment extrême à laquelle elle a dû se rallier en raison des engagements pris antérieurement et devant l'impérieuse nécessité de maintenir à la Commune des finances saines. Mais il entre bien dans l'esprit de la Commission de considérer qu'aucune autre majoration ne saurait être envisagée pour les prochains budgets.

C'est pourquoi votre Commission estime que tout engagement de dépenses nouvelles devrait faire partie désormais d'un programme annuel, biennal ou triennal, arrêté en fonction de nos besoins et de nos possibilités ; que les moyens de financement soient déterminés, ceci afin de permettre au Conseil de se prononcer sur un ensemble de mesures cohérentes. C'est ainsi qu'il est prévu en 1964 un crédit de 143.000.000, pour l'achat de terrains. Il serait souhaitable qu'un programme de travaux à effectuer sur ces terrains soit arrêté dès ici avant de décider de l'achat de nouveaux terrains.

En outre, en se référant au budget de 1963, je constate que nos possibilités d'emprunter se trouvent très réduites en regard des dettes que nous avons déjà constatées et aux charges qui grèveront annuellement notre budget.

C'est ainsi que nos dépenses d'investissement de 1963 s'élevaient à ..... 470.441.155  
et ont été couvertes par :

- des subventions pour.....	108.970.279
- des emprunts pour .....	277.936.741
- et un prélèvement sur le budget ordinaire de .....	83.534.135

Il est bien évident que c'est ce prélèvement de 83.534.135 qui doit nous permettre d'amortir nos dettes. Or, en 1963, c'est une somme de 32.444.076, frs. qui est affectée aux amortissements.

Ce n'est donc plus qu'une somme de 51 millions qui est prélevée sur notre budget ordinaire pour faire face aux investissements de 1963.

En 1964, nos recettes ordinaires restant ce qu'elles sont, nous aurons plus de 25 millions de dépenses supplémentaires au titre des intérêts et amortissements et nous ne pourrons plus disposer que de 26 millions (51 Millions - 25 Millions) pour de nouveaux investissements. En un mot, compte tenu de notre situation actuelle, tout nouvel engagement supérieur à 26 millions devra être financé par des recettes nouvelles

(subventions par exemple) que nous devons prévoir en même temps.

Ceci étant dit - et la Commission a estimé devoir le dire - nous vous demandons d'approuver le budget qui vous est présenté et dont voici la répartition :

**SECTION ORDINAIRE**

**I - DEPENSES**

60	-	Denrées et fournitures .....	37.730.000.
61	-	Frais de Personnel.....	194.000.000
62	-	Impôts et Taxes.....	6.220.000
63	-	Frais pour biens, meubles et immeubles.....	36.150.000
64	-	Participations et contingents.....	80.855.960
65	-	Allocations et subventions.....	14.520.000
66	-	Frais de gestion générale.....	9.670.417
67	-	Frais financiers.....	24.857.468
68	-	Charges exceptionnelles.....	100.000
69	-	Charges antérieures.....	20.800.000
83	-	Prélèvements pour dépenses extraordinaires	83.534.135

Total..... **508.453.980**

**II - REVENUS**

70	-	Produits d'exploitation .....	4.750.000
71	-	Produits domaniaux.....	7.515.379
72	-	Produits financiers.....	60.100
73	-	Recouvrements subventions.....	35.512.645
74	-	Taxe locale .....	185.000.000
75	-	Autres impôts indirects.....	107.750.000
77	-	Centimes et taxes assimilées.....	157.295.714
82	-	Produits antérieurs.....	500.100

Total..... **508.453.980**

**SECTION EXTRAORDINAIRE**

**I - DEPENSES**

- Remboursement emprunt colonial.....	251.600
- Remboursement d'emprunts.....	32.189.476
- Remboursements d'avances a/ cantines.....	9.046.113
- Acquisition de terrains.....	143.000.000
- Matériel de transport.....	1.000.000
- Mobilier scolaire.....	12.700.000
- Mobilier de la Mairie.....	1.000.000
- Divers.....	500.000
- Constructions scolaires.....	97.212.966
- Cimetière de Gincière.....	6.000.000
- Réfection du Grand Marché.....	20.000.000
- Aménagement du Petit Marché.....	1.500.000
- Construction cantines scolaires.....	70.000.000
- Station de traitement des eaux.....	15.000.000
- Canalisation du Ruisseau.....	10.000.000
- Divers travaux de canalisation.....	2.000.000
- Chemin de la Léproserie.....	2.000.000
- Réfection des routes.....	5.000.000
- Travaux d'électrification.....	22.000.000
- Assainissement du Ruisseau des Noirs.....	15.000.000
<b>Total.....</b>	<b>470.441.155</b>

**II - RECETTES**

**Subventions d'aménagement**

- Constructions scolaires.....	65.970.279
- Station de traitement des eaux.....	15.000.000
- Canalisation du Ruisseau.....	10.000.000
- Assainissement du Ruisseau des Noirs.....	15.000.000

- Emprunts

- Réfection du Petit Marché .....	1.500.000
- Réfection du Grand Marché.....	20.000.000
- Acquisition de terrains.....	145.757.020
- Constructions scolaires.....	18.679.721
- Constructions de cantines scolaires.....	70.000.000
- Travaux d'électrification.....	22.000.000

Total..... 386.907.020

A ce chiffre s'ajoute le montant du prélèvement  
à effectuer sur la section ordinaire, soit..... 83.534.135

TOTAL..... 470.441.155  
=====

Par l'importance des chiffres cités, Messieurs, vous avez pu vous rendre compte du gros effort qui a été fait cette année dans le domaine des investissements puisque - abstraction faite des remboursements d'avances et emprunts - c'est un programme d'achats et de travaux de 429 millions qui est envisagé. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette situation, mais cela doit obligatoirement nous amener à être prudents quand il s'agira de contracter de nouveaux emprunts en raison de nos possibilités de remboursement.

Le Rapporteur Général :

Signé : E. GIGANT. "

Le Maire : Vous avez entendu, Messieurs, la lecture du rapport de Monsieur le Rapporteur Général du Budget. Je vous demanderai d'approuver le Budget qui vous est proposé, et également la majoration des centimes additionnels.

Je donnerai la parole à celui d'entre vous qui la demandera.

M. REYDELLET : En réalité, quel est le chiffre des emprunts contractés à ce jour ?

LE MAIRE : Le montant des dettes et des créances à long terme est de 373.433.740. frs. sur lesquels nous avons à payer pour cet Exercice :

- en annuités .....	43.892.212. frs.
c'est-à-dire les chiffres qui sont présentés dans le rapport;	
- en intérêts .....	11.448.136. "
- et en capital à rembourser .....	32.444.076. "

En un mot, les explications notées dans le rapport dont je remercie Monsieur le Rapporteur Général du Budget, devraient d'une manière très précise montrer au Conseil Municipal ce qui en est. Nous nous trouvons devant la situation suivante, - je l'ai indiqué également dans mon rapport, -

- Population augmentant constamment dans des proportions considérables, alors que nos recettes sont évidemment calculées sur les précédents recensements : il y a deux ans sur celui de 1954, et cette année sur celui de 1961. Si bien que nos dépenses continuent à monter en flèche et que nos recettes n'ont pas augmenté dans les mêmes proportions.

- Cette année, pour équilibrer le budget, - et je le répète le Conseil Municipal est libre d'accepter ou de refuser cette proposition, - nous recherchons en même temps le moyen de réduire nos dépenses (parmi les dépenses ordinaires évidemment) et en premier lieu le Personnel - il faut bien le dire ! C'est à vous d'en décider !

M. GIGANT a mis l'accent sur le problème budgétaire. Il a fort bien fait de vous avertir comme je vous l'ai dit moi-même, des conséquences que cela entraînerait. Le Conseil, s'il vote le budget, vote donc pour l'augmentation des "centimes" dans une proportion d'ailleurs pratiquement infime. Il est bien entendu que si les centimes n'étaient pas votés ou si l'un de vous s'opposait à ce vote, il devrait nous indiquer les moyens de réduire nos dépenses ordinaires dans la même proportion, - je l'ai déjà indiqué dans mon rapport, - de 13.354.000. francs, car évidemment le budget forme un ensemble...

Si les "centimes" n'étaient pas augmentés, il faudrait prévoir les réductions suivantes :

- Denrées et fournitures :  
Nous devons les réduire de ..... 1.000.000. environ.  
alors que déjà nous les avons calculées au plus juste.
- Personnel - réduction de ..... 10.000.000.
- Frais pour biens, meubles et immeubles :  
réduction de ..... 1.000.000.  
(eux aussi ont été calculés au plus juste).
- et les Frais de gestion générale : réduction de 1.354.000.

Voilà donc quelle pourrait être l'affectation en "Dépenses Ordinaires" de la réduction des "Centimes Additionnels" qui en découlerait...

Messieurs, sur ces observations, je donnerai la parole à celui d'entre vous qui la demandera.

M. de VILLENEUVE : Est-ce que toutes ces réductions créeraient un trouble dans l'administration de la Mairie ?

LE MAIRE : Certainement, et d'ailleurs nous en avons déjà discuté...

Nous ne pouvons équilibrer le budget en raison de l'accroissement constant de la population et, je le répète, accroissement qui est absolument disproportionné avec la situation financière actuelle de la Commune.

Les dépenses ont été calculées au plus juste et elles ont été calculées après les recettes.

Il faut donc savoir si le Conseil, pour équilibrer les dépenses de l'exercice 1964, - sous réserve des observations qui pourraient être faites pour 1964, - vote ou non le budget qui lui est présenté.

M. REYDELLET : En réalité, il faudra donc très probablement voter en 1964 de nouveaux centimes ...

M. BOURRHIS : De toute façon, l'augmentation qui est demandée ne représente que 10 % ~~environ~~.

LE MAIRE : Nous avons des dépenses qui ont doublé depuis quatre ans.

M. GALLARD : Compte tenu de ce qui vient de nous être dit...

Il y a, à mon avis, trop peu de contribuables qui payent les centimes additionnels. Je prends par exemple la comparaison entre les propriétaires d'immeubles de Saint-Denis. La plupart de ceux qui possèdent de l'argent l'investissent dans la construction. Or, il se trouve que tout propriétaire d'immeuble ou d'une vieille maison est assujéti aux impôts et, par conséquent, supporte d'une façon assez lourde la charge des centimes additionnels, tandis que celui qui investit actuellement des capitaux dans la construction possède parfois 10, 12 ou 20 logements mais ne paye pas les Centimes... Je pense que le législateur aurait dû prévoir que l'exonération de ces centimes ne devrait tout de même pas permettre que cette situation abusive des nouveaux propriétaires ne se prolonge outre mesure...

**M. GADET** - Cette mesure n'est-elle pas valable pour deux ans seulement, lorsqu'il s'agit de maison secondaire ?

**LE MAIRE** : M. GALLARD a parfaitement raison. Il y a là quelque chose d'inévitable à la fin.... Cette situation a déjà été signalée au Ministère des Finances qui n'a pas encore répondu et qui, à mon avis, ne répondra jamais...

Il est certain qu'à Saint-Denis le nombre des contribuables est vraiment infime, si bien que tous ceux qui payent des patentes ont à régler des sommes extrêmement importantes. Mais nous n'y pouvons strictement rien, car nous ne sommes pas maîtres de l'assiette de l'impôt.

**M. REYDELLET** : Il est certain que si l'on faisait payer des impôts, - ne serait-ce que partiellement, - à ceux qui construisent, une partie de ces recettes entrerait dans les caisses de la Commune et nous n'aurions plus ainsi à augmenter les centimes additionnels ...

**LE MAIRE** : La solution que présente M. GALLARD a d'ailleurs été soumise à M. l'inspecteur Général des Finances qui est venu ici l'année dernière et elle se trouve encore à l'étude. Je ne vous cache pas qu'il me paraît bien difficile d'aboutir à une solution tant qu'on ne prendra pas une loi spéciale pour la Réunion, et comme les autres Départements d'Outre-Mer ne la réclament pas... il est fort peu probable que nous l'obtenions ici, alors qu'on continue à construire à n'importe quel prix...

En dehors de M. GALLARD, personne ne demandant la parole, je mets aux voix :

1°) l'adoption du Budget proposé par M. SIGANT, soit :

**- En Dépenses :**

- Dépenses ordinaires totales.....	500.453.000
- en prélèvements pour dépenses extraordinaires	87.111.111
	<hr/>
- Dépenses extraordinaires.....	124.519.000
	<hr/>
<b>Total.....</b>	<b>692.083.000</b>
	<hr/>

**- En Recettes :**

- Recettes extraordinaires totales.....	470.000.000
- Prélèvements sur recettes ordinaires.....	87.111.111
	<hr/>
- Recettes ordinaires.....	134.971.889
	<hr/>
<b>Total.....</b>	<b>692.083.000</b>
	<hr/>

2°) L'augmentation de 10 % du nombre de Sessions Additionnelles.

Le Budget proposé par M. SHANT et l'augmentation des Sessions Additionnelles sont adoptés à l'unanimité, à voix levées.

X

X

X

M. SHANT : Je vous remercie, Messieurs, et je remercie la Commission de l'adoption de son rapport et de la clarté avec laquelle M. SHANT nous a exposé toutes les questions des sessions additionnelles et en plus temps vous a mis au garde, comme je l'ai fait également pour d'autres raisons et d'une autre manière, contre les actes et l'abus des sessions additionnelles de la population de notre Commune.

X